

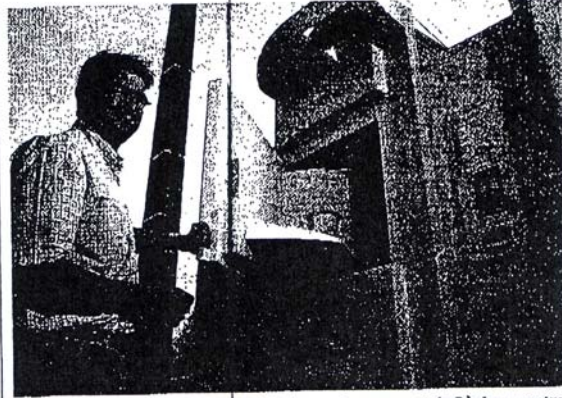
# Bègles prend en charge les déchets des soins médicaux

La ville organise une collecte spécifique pour les administrés producteurs de déchets potentiellement infectieux.

Depuis plusieurs années, la ville de Bègles (22672 hab., Gironde) reçoit des courriers de particuliers, soucieux de se débarrasser dans les meilleures conditions de leurs déchets de soins médicaux. Les ménages sont en effet responsables des produits potentiellement dangereux engendrés dans le cadre d'auto-traitements, ponctuels ou de longue durée: seringues, lancettes, aiguilles et autres déchets d'activités de soins à risque infectieux (Dasri). En Gironde, une collecte spécifique pour les seuls professionnels de santé est déjà organisée. Mais la plupart des déchets de particuliers se retrouvent donc dans les poubelles. Ce qui a incité la ville de Bègles à créer un service pour les malades soignés à domicile.

**400 personnes concernées.** «En moyenne, trois accidents par an concernant des agents de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) sont dus à la manipulation

de ce type de déchets», indique Jean-Marc Gipoulou, directeur du service environnement de Bègles. Après une étude statistique auprès des cabinets médicaux et des pharmacies, la ville a estimé à environ 400 le nombre de personnes, souvent âgées, potentiellement concernées par le nouveau service. Elle a inauguré, au début du mois d'avril, un conteneur de 750 litres exclusivement dédié aux Dasri, qu'elle compte voir utiliser par 200 personnes d'ici à l'automne prochain. Pour les abonnés au service, la démarche n'est pas simple (lire l'encadré ci-dessous). «C'est la contrepartie du respect du secret médical et de l'accord de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)», explique Jean-Marc Gipoulou. Les usagers jouent le jeu car ils redoutent de mettre leurs déchets dans les bacs sans protection», poursuit le directeur de l'environnement. Tous les médecins ont reçu des plaquettes résumant la démar-



Jean-Marc Gipoulou, directeur du service environnement de Bègles, montre le fonctionnement du conteneur de récupération de déchets médicaux.

che et les attestations à délivrer au patient. Un dépliant a également été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville.

Le conteneur a été volontairement installé en face de la mairie et tous les agents d'accueil du service environnement ont été formés pour renseigner les usagers. L'équipement a coûté 12 500 euros (hors taxe), soutenus à 60% par le conseil régional et le conseil général.

«Notre aménagement de voirie est déjà élaboré mais une installation peut être réalisée pour 5 000 euros», précise Jean-Marc Gipoulou. Le coût de fonctionnement est estimé à 15 000 euros annuels, couvrant la location et la maintenance du conteneur ainsi que le transport et l'incinération des Dasri. Un bilan quantitatif et qualitatif sera dressé en fin d'année.

Première ville d'Aquitaine à avoir instauré ce dispositif, Bègles pourrait, via la communauté urbaine, mutualiser les coûts avec d'autres communes. La CUB s'intéresse no-

tamment à la gestion des Dasri, jet d'un rapport examiné avant l'avis par la commission déchets.

## Responsabilité du producteur

«On étudie le dossier par défaut, logiquement, ce serait au lieu médical de prendre en compte ce problème, pas aux collectivités dont ce n'est pas la compétence», dénonce Claude Brossault, responsable programmation et études service environnement de l'incommunalité. Du fait de la spécificité de ces déchets et de leur dangerosité potentielle, ne devrait pas aller vers un dispositif du type "responsabilité élargie du producteur" comme pour la gestion des piles usagées, en s'appuyant sur le réseau des pharmaciens pour la collecte?», s'interroge le technicien attendant, plusieurs villes, qui envisagent de créer un service similaire ont sollicité Bègles et la CUB.

## CONTACT

Service environnement de Bègles, tél.: 05.56.49.88.74.

Claudine Co

### Une procédure très contrôlée

- Le patient adresse une attestation d'utilisation du conteneur (délivrée par son médecin traitant) et un justificatif de domicile au prestataire (Gap Hygiène santé, groupe Surca).
- Ce dernier lui envoie une carte magnétique avec un numéro personnalisé, donnant accès au conteneur.
- L'utilisateur présente cette carte au service environnement de la ville, qui lui délivre des boîtes destinées au stockage intermédiaire des déchets à son domicile.
- Après avoir évacué ses déchets dans le conteneur de la ville, l'utilisateur demande un nouveau contenant au service environnement, auquel il fournit le justificatif du dépôt précédent.